

BILAN TRIMESTRIEL DE LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS RÉSULTATS À FIN JUIN 2023

Avertissement : si les estimations des autorisations sont solides, celles des logements commencés comportent une part d'incertitude non négligeable du fait des perturbations des délais d'ouverture de chantier depuis la crise sanitaire. Les estimations des mises en chantier présentées dans cette publication sont donc susceptibles de donner lieu à des révisions significatives (cf. SDES, Stat Info N° 567 – juillet 2023)

LOGEMENTS AUTORISÉS

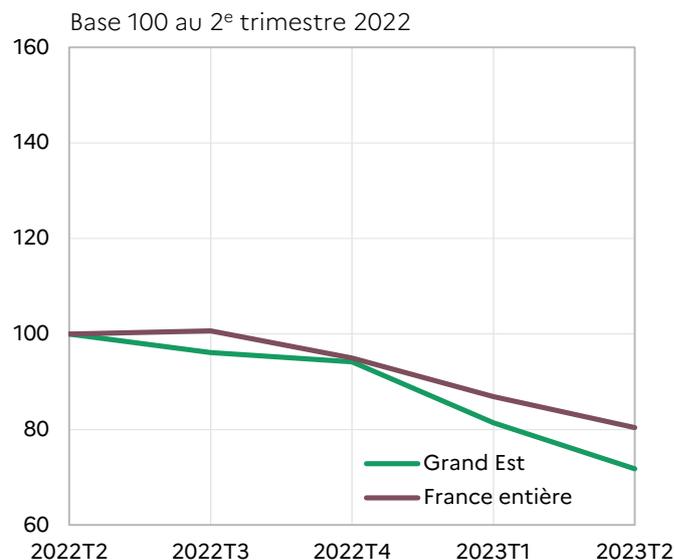
De juillet 2022 à juin 2023, 28 100 logements ont été autorisés à la construction dans la région Grand Est, soit un repli de 28 % par rapport à l'année précédente. La baisse des autorisations entamée fin mars 2023 se confirme et s'accroît. En volume, les autorisations de logements à fin juin 2023 sont inférieures de 11 000 logements par rapport à fin juin 2022. Toutefois, comparée à la moyenne des cumuls annuels enregistrés au 2^e trimestre depuis dix ans, la baisse est seulement de 3 %. Au niveau national, le cumul annuel des autorisations

de construction de logements est en baisse de 20 % à fin juin 2023 par rapport au cumul à fin juin 2022. À l'échelle départementale, le repli des autorisations de construction de logements touche l'ensemble des départements, excepté la Haute-Marne qui affiche une croissance de 5 %. Parmi les départements les plus pourvoyeurs de logements, le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin, qui concentrent 68 % des autorisations de la région, affichent un repli respectif de 18 %, 34 % et 21 %. Dans les autres départements de la région, la baisse des autorisations varie de -22 % dans les Vosges à -47 % dans l'Aube.

Évolution des logements autorisés dans le Grand Est

Nombre de logements autorisés	12 derniers mois (juil 22 à juin 23)	N/N-1 (%) *
Ardennes	600	-35
Aube	940	-47
Marne	2 430	-30
Haute-Marne	270	5
Meurthe-et-Moselle	3 130	-39
Meuse	310	-44
Moselle	6 070	-34
Bas-Rhin	7 570	-18
Haut-Rhin	5 470	-21
Vosges	1 340	-22
Grand Est	28 100	-28
France entière	412 100	-20

Évolution du cumul annuel des logements autorisés



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2023

* douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

LOGEMENTS COMMENCÉS

De juillet 2022 à juin 2023, le cumul annuel des logements commencés dans le Grand Est s'élève à 23 300 unités, soit un repli de 14 % par rapport au cumul annuel à fin juin 2022. Cependant, le cumul annuel à fin juin 2023 n'affiche qu'un léger recul (-2 %) par rapport à la moyenne décennale des cumuls enregistrés à chaque fin juin depuis dix ans, soit 460 logements de moins. Au niveau national, le cumul annuel des ouvertures de chantiers est en baisse de 12 % à fin juin 2023 par rapport à fin juin 2022.

Évolution des logements commencés dans le Grand Est

Nombre de logements commencés	12 derniers mois (juil 22 à juin 23)	N/N-1 (%) *
Ardennes	480	-11
Aube	1 110	-25
Marne	1 960	-21
Haute-Marne	210	-33
Meurthe-et-Moselle	3 080	0
Meuse	350	15
Moselle	4 960	-8
Bas-Rhin	5 910	-25
Haut-Rhin	4 170	-5
Vosges	1 040	-7
Grand Est	23 300	-14
France entière	337 200	-12

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2023

*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

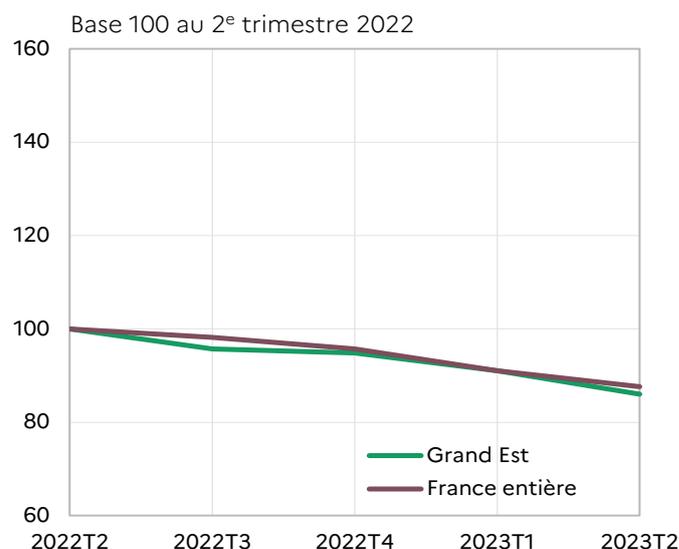
TYPE DE LOGEMENTS

En cumul annuel, de juillet 2022 à juin 2023, la baisse des autorisations de construction dans la région Grand Est touche l'ensemble des segments de la construction et plus particulièrement le parc de logements individuels : -35 % pour les logements individuels purs et -32 % pour les logements individuels groupés. Dans le même temps, le cumul annuel des autorisations de construction de logements collectifs et en résidence recule de 24 %.

Parmi les départements où le volume du cumul annuel des autorisations est supérieur à 1500 unités, la Meurthe-et-Moselle est le département qui affiche le plus fort repli des autorisations de construction de logements collectifs

À l'échelle départementale, dans les départements les plus urbains, le Bas-Rhin, la Moselle et le Haut-Rhin, qui concentrent plus de 64 % des ouvertures de chantiers de la région, affichent une décroissance respective de -25 %, -8 % et -5 %. Dans le même temps, la Marne enregistre un repli du cumul annuel de 21 %. C'est le seul département de la région à afficher une baisse continue depuis le repli enregistré fin avril 2022. En Meurthe-et-Moselle, les ouvertures de chantiers sont stables. Dans les autres départements, qui représentent à eux cinq, moins de 14 % des logements commencés du Grand Est, l'évolution varie de -7 % dans les Vosges à +15 % dans la Meuse.

Évolution du cumul annuel des logements commencés



et en résidence (-38 %), suivi de la Moselle (-28 %). C'est également en Moselle que les autorisations de construction de logements individuels enregistrent le plus fort recul (-45 %).

Pour les ouvertures de chantiers, la baisse touche également l'ensemble des segments de la construction et plus particulièrement le parc individuel. Parmi les départements dépassant les 1 500 ouvertures de chantiers à fin juin 2023, le Bas-Rhin se distingue par la plus forte baisse de construction de logements collectifs et en résidence (-30 %). À l'inverse, la Moselle et le Haut-Rhin affichent une hausse sur le même segment, respectivement +5 % et +8 %. Pour les logements individuels, la baisse des mises en chantier touche l'ensemble des départements de la région et varie de -4 % dans les Ardennes à -32 % en Haute-Marne.

Mohamed Mekki

Service connaissance et développement durable

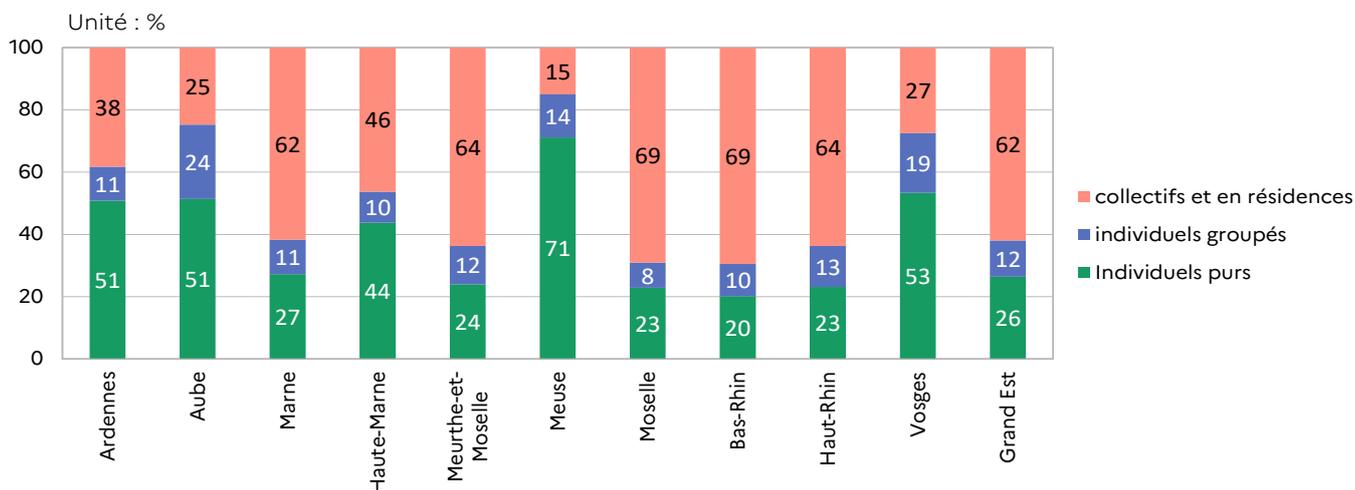
Logements autorisés et commencés au cours des 12 derniers mois par type

Nombre de logements par type	12 derniers mois (juillet 22 à juin 23)	N/N-1 (%) *	
		Grand Est	France entière
Logements autorisés	28 140	-28	-20
individuels	10 710	-34	-31
individuels purs	7 440	-35	-33
individuels groupés	3 270	-32	-26
collectifs et en résidence	17 430	-24	-11
Logements commencés	23 270	-14	-12
individuels	9 930	-19	-16
individuels purs	7 330	-20	-17
individuels groupés	2 600	-14	-11
collectifs et en résidence	13 350	-10	-10

Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2023

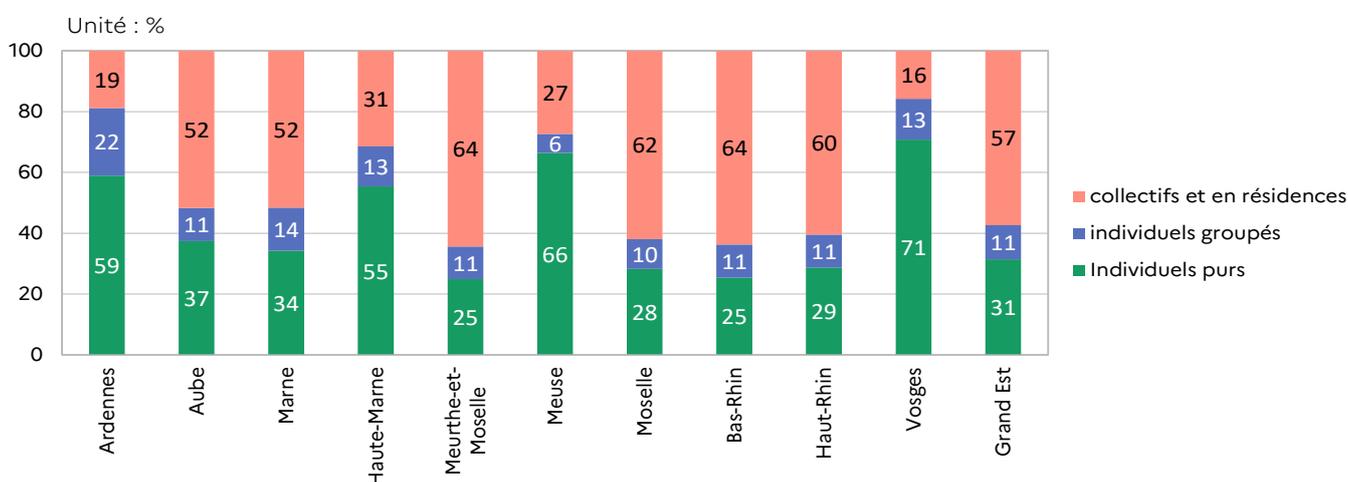
*douze derniers mois par rapport aux douze mois précédents

Répartition du cumul des logements autorisés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2023

Répartition du cumul des logements commencés au cours des 12 derniers mois selon leur type



Source : DREAL Grand Est, Sit@del2, estimations en date réelle à fin juin 2023

MÉTHODOLOGIE

Les chiffres publiés dans ce document sont produits à partir de la base de données Sit@del2 qui rassemble les informations relatives aux autorisations de construire (permis accordés) et aux mises en chantier transmises par les services instructeurs (État, Collectivités territoriales). Il faut en moyenne attendre quatre mois pour obtenir 90 % des autorisations accordées un mois donné. Les déclarations de mises en chantier sont à l'initiative des pétitionnaires. Il faut environ trois mois pour collecter la moitié des déclarations de mise en chantier des logements commencés un mois donné. Les estimations des logements autorisés en date réelle fournissent par anticipation les niveaux d'autorisation à la date de l'événement. Les estimations de logements mis en chantier corrigent le défaut d'exhaustivité observé dans la remontée des annulations et des déclarations d'ouverture de chantier. Les estimations n'intègrent pas le territoire de Mayotte.

Les estimations s'appuient sur des méthodes statistiques et économétriques décrites dans la [notice méthodologique téléchargeable sur le site du SDES](#).

On distingue les logements ordinaires (individuels purs ou groupés, collectifs) des logements en résidence (pour personnes âgées, pour étudiants, pour touristes, etc.) lesquels se caractérisent par la fourniture de services individualisés (de loisirs, de restauration, de soins ou autres) en sus du gîte. Les foyers et les hôtels qui ne comportent que des chambres et des services communs ne sont pas classés dans les logements mais dans les locaux d'hébergement.

Avertissement

Dans les tableaux, en raison des arrondis, des totaux peuvent légèrement différer de la somme des éléments qui les composent.